

THEME

Les élus de la communauté de communes Porte Océane du Limousin ont décidé d'organiser un concours photos sur le thème suivant :

A la découverte des beautés cachées de notre territoire Porte Océane du Limousin.

Ce concours a pour but de dévoiler le territoire au travers de nouveaux regards, de points de vue originaux, d'angles insolites, d'images artistiques...

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours gratuit est limité à toutes les personnes physiques de plus de 18 ans.

Chaque participant pourra présenter **2 photos au maximum**.

Chaque participant s'engage à envoyer uniquement une ou des photographies dont il est l'auteur. La participation au concours est gratuite.

REGLEMENT

Le concours est ouvert du 15/06/2021 au 15/09/2021. La date limite d'envoi des photographies est fixée au **15/09/2021** à 23 heures.

Les photographies seront acceptées uniquement sous format numérique, avec le nom et prénom du candidat ainsi que le lieu choisi. Elles devront obligatoirement être accompagnées du bulletin ci-joint dûment rempli.

Les candidatures seront envoyées par mail à contact@pol-cdc.fr.

Le règlement peut être consulté sur www.syslaw.fr.

Pour participer au concours, chaque photographie devra remplir les conditions suivantes :

- Les images seront au format jpeg (qualité fine 10 mégas maximum). Les photos devront être de la



meilleure résolution possible et de bonne qualité.

- Les photographies devront obligatoirement être prises sur le territoire de la communauté de Communes Porte Océane du Limousin.

- Le participant devra indiquer, pour chaque photo, le lieu précis et la date de prise de vue.

- Les photos proposées pourront être en couleur ou en noir et blanc.

- Aucune marque et plus généralement aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers ne devra figurer sur la création. Par leur participation, les candidats

garantissent aux organisateurs que leurs photographies auront obtenu toutes les autorisations nécessaires.

- Le participant est seul responsable de sa photographie, et garantit la communauté de communes Porte Océane du Limousin contre toute action ou recours qui pourraient être intentés du fait de sa publication.

- Les photos ne devront pas avoir déjà été utilisées lors d'un précédent concours.

- Aucune date et aucun texte ne devra apparaître sur la photo.

UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Les participants au concours cèdent à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation et laissent libre cours aux modalités de réutilisation envisagées par la POL dans le cadre d'une exposition ou d'une publication. L'œuvre présentée est déclarée sans valeur commerciale.

JURY ET RECOMPENSES

- Le jury sera composé du Président de la CC POL, du Vice-Président en charge de la communication, du Vice-Président en charge de la culture et de deux membres du service communication de la CC POL.

- Critères de sélection : les photographies seront jugées selon la pertinence et l'originalité du sujet, la qualité technique et artistique de la prise de vue

- Prix et récompenses : les 10 meilleures photos feront l'objet d'un tirage en grand format et seront exposées dans divers lieux de la Communauté de Communes. Elles feront l'objet d'une publication sur le magazine intercommunal «Avec vous» et sur les réseaux sociaux de la CC POL.